

## Note sur l'organisation de la FCPE 31 pour la saisie informatique des adhésions et des bureaux

### 1) L'adhésion

**IMPORTANT :** Une adhésion par famille et par an.

	2018-2019		2019-2020	
	Base	Soutien	Base	Soutien
Part locale	3.20	10	3.20	10
Part départementale	5.45	10.65	5.45	10.65
Part nationale	6	6	6	6
Revue des parents	3.35	3.35	4	4
<b>Total</b>	<b>18 €</b>	<b>30 €</b>	<b>18.65 €</b>	<b>30.65 €</b>

L'adhésion se divise en trois parties :

- la part locale, pour le fonctionnement du conseil local ;
- la part départementale, pour le fonctionnement du conseil départemental ;
- la part nationale, pour le fonctionnement de la fédération nationale.

L'abonnement à la revue des parents est à part. Son tarif couvre à 100% les frais d'édition et de distribution.

### 2) Reversement des adhésions et parts locales

**Vous nous transmettez les bulletins d'adhésion accompagnés du bordereau de reversement des adhésions complété et du règlement (associations : un chèque de reversement – sections : tous les chèques).**

- **Conseils locaux association :** vous reversez à la FCPE 31 le montant des adhésions, déduction faite des parts locales. Pour les adhésions reçues directement à la FCPE 31 : nous vous reversons par chèque les parts locales.
- **Conseils locaux section :** vous reversez à la FCPE 31 l'intégralité du montant des cotisations, le montant de vos parts locales est reporté sur votre ligne budgétaire gérée par la FCPE 31. Pour les adhésions reçues directement à la FCPE 31 : les parts locales sont également reportées sur votre ligne budgétaire.

### 3) Saisie des adhésions

Chaque bulletin d'adhésion est enregistré dans le logiciel NORMA, logiciel national de la FCPE centralisant les adhésions de tous les départements. C'est à partir de cette base de données que se font les envois des revues et des newsletters.

**Les bulletins d'adhésions sont saisis par ordre d'arrivée à la FCPE 31. Nous vous conseillons donc, pour ne pas pénaliser vos adhérents, de nous transmettre les bulletins d'adhésion le plus rapidement possible et de faire plusieurs envois.**

Vous recevrez la liste de vos adhérents par mail à l'adresse principale du conseil local après leur saisie.

Pour une information exacte concernant chaque famille adhérente, il est **INDISPENSABLE** de renseigner lisiblement et en lettres capitales tous les champs du formulaire (coordonnées, informations sur les enfants, établissements fréquentés...).

### 4) Saisie des bureaux des conseils locaux

**Après l'élection du bureau de votre conseil local, il est impératif de nous adresser au plus tôt la feuille de composition du bureau.**

**À NOTER :** Pour les membres du bureau adhérent dans un autre conseil local, merci de nous préciser lequel (nous vous conseillons toutefois d'adhérer de préférence dans le conseil local où vous exercez des responsabilités). Seul l'adhérent principal pourra avoir des responsabilités au sein du bureau du conseil local.

**Attention :** Les personnes qui ne sont pas adhérentes à la FCPE ne peuvent pas avoir de responsabilités au sein du bureau d'un conseil local.

### 5) Reçus fiscaux

Les reçus fiscaux sont envoyés par mail à l'adresse principale du conseil local FCPE. Pour information, les justificatifs pour les réductions d'impôt pour les dons aux associations reconnues d'utilité publique ne sont plus à joindre à la déclaration d'impôt mais sont à conserver 3 ans en cas d'un éventuel contrôle.

### 6) Transfert des adhésions à la Fédération nationale

Les adhésions sont transférées au siège national et la FCPE 31 reverse la part nationale collectée auprès des conseils locaux. La fédération nationale s'occupe du routage pour l'envoi des revues aux adhérents.

### 7) Dernier délai d'adhésion mi-mai

Le dernier transfert à la fédération nationale est effectué mi-mai, les adhésions arrivant à la FCPE 31 après ce transfert ne peuvent plus être prises en compte.